

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

Pape par la divine Providence

SUR LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, EVÊQUES ET
AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC
LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, AR-
CHEVÊQUES, EVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX
ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Occasion de la lettre ; conflits d'opinions touchant les questions économiques (1)

Les graves discussions touchant les questions écono-
miques générales qui, depuis longtemps, en plus d'une
nation, troublent la concorde des esprits, se multiplient
de jour en jour et prennent un caractère si passionné,

(1) Les sous-titres sont de la rédaction du journal *La Croix*, à
qui nous les empruntons pour la commodité de la lecture.

qu'elles rendent justement hésitants, et inquiets les hommes les plus prudents dans leurs jugements. D'abord soulevées par des opinions erronnées, mais très répandues, d'ordre philosophique, et d'ordre pratique, elles ont dans la suite emprunté un nouveau degré d'acuité aux nouveaux moyens fournis par l'industrie à notre époque, à la rapidité des communications et aux combinaisons qui ont permis de diminuer le travail et d'augmenter le gain. Enfin, les passions d'hommes turbulents ayant jeté la discorde entre les riches et les prolétaires, les choses en sont venues au point que les États, agités par des troubles plus fréquents, paraissent encore exposés à de grandes calamités.

Pour Nous, dès le début de Notre Pontificat, Nous avons bien compris quels dangers menaçaient de ce côté la société civile, et Nous avons cru de Notre devoir d'avertir publiquement les catholiques des erreurs profondes cachées dans les doctrines du socialisme et des dangers qu'elles faisaient courir, non seulement aux biens extérieurs, mais aussi à la probité des mœurs et à la religion. C'est le but que visait Notre Lettre Encyclique *Quod Apostolici Muneris*, que Nous avons publiée le 28 décembre 1878.

Mais, ces dangers devenant de jour en jour plus menaçants, au préjudice croissant des intérêts privés et publics, Nous Nous sommes efforcé une seconde fois d'y pourvoir avec plus de zèle. Dans notre Encyclique *Rerum Novarum*, en date du 15 mai 1891, Nous avons traité longuement des droits et des devoirs grâce auxquels les deux classes de citoyens, celle qui apporte le capital et celle qui apporte le travail, doivent s'accorder entre elles.

Nous avons montré en même temps, d'après les préceptes de l'Évangile, les remèdes qui nous ont paru les plus utiles à défendre la cause de la justice et de la religion, et à écarter tout conflit entre les classes de la société.

Résultats des dernières Encycliques

Grâce à Dieu, Notre confiance n'a pas été vaine. En effet, poussés par la force de la vérité, ceux-là mêmes que des dissentiments séparent des catholiques ont rendu à l'Église cet hommage qu'elle étend sa sollicitude à toutes les classes de l'échelle sociale, et surtout à celles qui se trouvent dans une condition malheureuse.

Assez abondants ont été les fruits que les catholiques ont retirés de Nos enseignements. Ils n'y ont pas seulement puisé des encouragements et des forces pour continuer leurs bonnes œuvres, mais ils leur ont encore emprunté la lumière qu'ils désiraient, et grâce à laquelle ils ont pu s'appliquer, avec plus d'assurance et de succès, à l'étude des questions de ce genre. Aussi est-il arrivé que les dissentiments qui existaient entre eux ont en partie disparu ou se sont apaisés pour un moment de trêve. Sur le terrain de l'action, le résultat a été que, pour prendre plus à cœur les intérêts des prolétaires, surtout là où ils étaient particulièrement lésés, un grand nombre de nouvelles initiatives se sont produites ou d'utiles améliorations se sont poursuivies, grâce à un esprit de suite constant. Tels sont ces secours offerts aux ignorants sous le nom de secrétariats du peuple, les caisses rurales de crédit, les mutualités d'assistance ou de secours en cas de malheur, les associations d'ouvriers, et

d'autres sociétés ou œuvres de bienfaisance du même genre.

De la sorte, sous les auspices de l'Eglise, il s'est établi entre les catholiques une communauté d'action et une série d'œuvres destinées à venir en aide au peuple, exposé aux pièges et aux périls non moins souvent qu'à l'indigence et aux labeurs.

Diverses dénominations des œuvres sociales

Au commencement, cette sorte de bienfaisance populaire ne se distinguait ordinairement par aucune appellation spéciale. Le terme de "socialisme chrétien", introduit par quelques-uns, et d'autres expressions dérivées de celles-là, sont justement tombés en désuétude. Il plut ensuite à certains, et à bon droit, de l'appeler "action chrétienne populaire." En certains endroits, ceux qui s'occupent de ces questions sont dits "chrétiens sociaux." Ailleurs, la chose elle-même est appelée "démocratie chrétienne," et ceux qui s'y adonnent sont les "démocrates chrétiens"; au contraire, le système défendu par les socialistes est désigné sous le nom de "démocratie sociale."

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus, si la première, "chrétiens sociaux," ne soulève guère de réclamations, la seconde, "démocratie chrétienne," blesse beaucoup d'honnêtes gens, qui lui trouvent un sens équivoque et dangereux. Ils se défient de cette dénomination pour plus d'un motif. Ils craignent que ce mot ne déguise mal le gouvernement populaire ou ne marque en sa faveur une préférence aux formes de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chré-

tienne ne semble comme restreinte aux intérêts du peuple, les autres classes de la société étant, en quelque sorte, laissées de côté. Ils craignent enfin que, sous ce nom trompeur, ne se cache quelque dessein de décrier toute espèce de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré.

Comme à ce propos il y a couramment des discussions déjà trop prolongées et parfois trop vives, la conscience de Notre charge Nous avertit de poser des bornes à cette controverse en définissant quels doivent être les sentiments des catholiques en cette matière. De plus, Nous avons l'intention de leur tracer quelques règles qui rendent leur action plus étendue et beaucoup plus profitable à la société.

Démocratie sociale et démocratie chrétienne

Que prétend la "démocratie sociale" et quel doit être le but de la "démocratie chrétienne"? Il ne peut y avoir de doute sur ce point. L'une, en effet — qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou moins d'excès, est poussée par un grand nombre de ses adeptes à un tel point de perversité, qu'elle ne voit rien de supérieur aux choses de la terre, qu'elle recherche les biens corporels et extérieurs, et qu'elle place le bonheur de l'homme dans la recherche et la jouissance de ces biens. C'est pour cela qu'ils voudraient que dans l'Etat le pouvoir appartint au peuple. Ainsi, les classes sociales disparaissant et les citoyens étant tous réduits au même niveau d'égalité, ce serait l'acheminement vers l'égalité des biens; le droit de propriété serait aboli, et toutes les fortunes qui appartiennent aux particuliers, les instruments de production eux-mêmes, seraient regardés comme des biens communs.

Au contraire, la démocratie chrétienne, par le fait seul qu'elle se dit chrétienne, doit s'appuyer sur les principes de la foi divine comme sur sa propre base. Elle doit pourvoir aux intérêts des petits, sans cesser de conduire à la perfection qui leur convient les âmes créées pour les biens éternels. Pour elle, il ne doit y avoir rien de plus sacré que la justice ; il lui faut garder à l'abri de toute atteinte le droit de propriété et de possession, maintenir la distinction des classes, qui, sans contredit, est le propre d'un Etat bien constitué ; enfin, il faut qu'elle accepte de donner à la communauté humaine une forme et un caractère en harmonie avec ceux qu'a établis le Dieu créateur.

Il est donc évident que la démocratie sociale et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun ; il y a entre elles toute la différence qui sépare le système socialiste de la profession de la foi chrétienne.

Sens du terme de " démocratie chrétienne "

Mais il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de " démocratie chrétienne." Sans doute, la " démocratie ", d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant tout sens politique, et en ne lui attachant aucune autre signification que cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. En effet, les préceptes de la nature et de l'Évangile étant par leur autorité propre, au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil ; ils peuvent pourtant.

s'accommoder de n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne répugne ni à l'honnêteté, ni à la justice.

Ils sont donc et ils deviennent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers événements, de sorte que, quelle que soit la constitution d'un Etat, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur commandent d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telles fut la perpétuelle discipline de l'Église ; c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des Etats, quelle que fût pour ceux-ci la forme du gouvernement.

Ceci étant posé, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent au bien des prolétaires ne peuvent, à coup sûr, jamais tendre à préférer un régime civil à un autre et à l'apporter avec elles.

De la même façon, il faut mettre la démocratie chrétienne à couvert d'un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins aux intérêts des classes inférieures, mais en paraissant laisser de côté les classes supérieures. Pourtant, l'utilité de celles-ci n'est pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'Etat. Cet écueil est évité, grâce à la loi chrétienne de charité dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur et appelés au même héritage paternel.

Certes, c'est bien la doctrine et l'exhortation de l'Apôtre : "Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance, dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, et un

seul baptême, un seul Dieu et Père qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses et en nous tous." (2) Ainsi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes, union qui est rendue plus étroite par la fraternité chrétienne, le zèle si grand qu'il soit qui est consacré au soulagement du peuple, fait sentir assurément son influence parmi ces classes elles-mêmes, d'autant plus qu'il est convenable et nécessaire, pour obtenir un bon résultat, que celles-ci soient appelées à prendre part à l'œuvre ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

Obéissance aux autorités légitimes

On doit en outre être bien éloigné de cacher sous le terme de la démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. Respecter ceux qui, à un degré quelconque, possèdent l'autorité dans l'Etat, et se conformer à leurs ordres justes, c'est là ce que prescrivent également la loi naturelle et la loi chrétienne. Et pour que cette soumission soit digne d'un homme et d'un chrétien, on doit la témoigner du fond du cœur, par devoir, "par conscience," comme nous y a exhortés l'Apôtre lorsqu'il a donné ce précepte : "Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures" (3).

Après avoir rappelé ces principes que Nous avons antérieurement mis en lumière, à l'occasion, d'une façon spéciale, Nous espérons que toute dissension concernant

(2) Ephès, IV, 4-6.

(3) Rom., XIII, 1, 5.

le terme de démocratie chrétienne disparaîtra, ainsi que tout soupçon de danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot. Et c'est à bon droit que Nous concevons cette espérance.

Il est d'autre part contraire à la profession d'une vie chrétienne de ne pas vouloir se soumettre et obéir à ceux qui possèdent l'autorité dans l'Eglise et d'abord aux évêques que — le pouvoir universel du Pontife romain restant sauf — "l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang" (4). Celui en effet dont les sentiments ou les actes seraient opposés à cette règle, celui-là serait convaincu d'oublier le précepte très important du même Apôtre : "Obéissez à vos préposés et soyez-leur soumis. Car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes." Ces paroles, il importe très grandement que tous les fidèles les gravent au fond de leur âme et qu'ils s'appliquent à les réaliser dans toute la pratique de leur vie, il faut aussi que les ministres sacrés les méditent avec beaucoup d'attention, qu'ils ne cessent pas d'en persuader les autres non seulement par leurs exhortations mais surtout par leurs exemples.

En effet, en laissant de côté les opinions de certains hommes sur la puissance et la vertu d'une telle démocratie chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelques excès ou de quelque erreur, assurément pas un seul homme ne blâmera ce zèle qui, selon la loi naturelle et la loi divine, tend uniquement à ce que ceux qui gagnent leur vie par un travail manuel soient ramenés à une situation plus tolérable et aient un peu de

(4) Act., XX, 28.

quoi assurer leur avenir ; à ce qu'ils puissent, chez eux et en public, pratiquer la vertu et remplir leur devoir de piété ; à ce qu'ils sentent qu'ils sont non des animaux mais des hommes, non des païens mais des chrétiens ; enfin à ce qu'ils marchent ainsi avec plus de facilité et d'ardeur vers ce bien "unique" et "nécessaire" vers ce bien suprême pour lequel nous sommes nés.

Tel est le but, telle est l'œuvre de ceux qui voudraient voir le peuple doué d'une âme chrétienne, heureusement soulagé et préservé du fléau du socialisme.

La question sociale est avant tout une question religieuse

Nous venons de faire mention du rôle des vertus et de la religion, et c'est à dessein. C'est, en effet, l'opinion de quelques-uns, opinion qui se répand dans le public, que la "question sociale," comme ils disent, est seulement une question "économique," quand, au contraire, il est incontestable que c'est avant tout une question morale et religieuse et qu'elle doit être surtout tranchée d'après la règle des mœurs et le jugement de la religion. Lors même, en effet, qu'on doublerait le salaire des ouvriers, qu'on établirait une proportion entre le temps et l'ouvrage, si l'ouvrier, comme il en a l'habitude, prête l'oreille à des doctrines et s'inspire d'exemples qui poussent au mépris de la Divinité et à la dépravation des mœurs, il est inévitable que ses travaux et son avoir s'évanouissent.

Il ressort du conflit et de l'expérience que la plupart des ouvriers vivent pauvrement et petitement ; et bien qu'ils aient une tâche moins prolongée et une paye plus

abondante ils vivent cependant d'une façon relâchée et sans règle religieuse. Supprimez pour les esprits les sentiments dont la sagesse chrétienne est la source et la gardienne; supprimez la prévoyance, la modestie, l'épargne, la patience et les autres bonnes habitudes de l'âme; vains seront vos efforts à poursuivre la prospérité.

Telle est la cause pour laquelle des catholiques ont entrepris des Congrès pour préparer une amélioration au sort du peuple, et Nous-même, Nous n'avons jamais poussé à des institutions semblables sans avertir en même temps qu'elles devaient avoir la religion comme aide, comme compagne et comme inspiratrice.

Les enseignements de l'Évangile et les exemples du Christ

L'intérêt que les catholiques portent aux prolétaires mérite, semble-t-il, des éloges d'autant plus grands que cela se produit dans un pays où l'on vit de tout temps et avec succès, sous l'inspiration bienveillante de l'Église, les luttes d'une charité active et zélée qui savait s'adapter aux époques. Cette loi du mutuel amour, perfectionnement de la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement de donner à chacun ce qui lui est dû et de le laisser user de son droit, mais encore de nous favoriser mutuellement, "non pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité," nous souvenant de ce que le Christ dit amoureusement aux siens: "Je vous donne un commandement nouveau: Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés; vous aussi, aimez-vous les uns les autres. A ceci, tous connaîtront que

vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres." Cet empressement à servir les autres doit évidemment se préoccuper d'abord du bien éternel des âmes, mais il ne doit pas négliger ce qui sert à la vie et la favorise. A ce sujet, il faut se rappeler ce que le Christ répondit à la question des disciples de Baptiste : " Es-tu Celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?" Pour montrer ce qu'il apportait aux hommes, Il invoqua ses bienfaits, et rappela une parole d'Isaïe : " Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent et la bonne nouvelle est annoncée aux pauvres." Parlant du jugement dernier, des récompenses et des peines qui nous attendent, Il déclara qu'Il accorderait une attention spéciale à l'amour que les hommes auraient eu les uns pour les autres. Et, ce qu'il y a de plus admirable dans ce discours, c'est de voir comment le Christ, passant sous silence les œuvres de miséricorde qui regardent la consolation des âmes, mentionne seulement les œuvres extérieures, les donnant comme faites à sa propre personne : " J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venu vers moi."

A ces preuves d'amour visant à la fois le bien de l'âme et du corps, le Christ, on le sait, a ajouté des exemples personnels extraordinaires. C'est ici qu'il est doux de se rappeler cette parole tombée de son Cœur paternel : " Je suis ému de compassion pour cette foule ", et sa volonté d'être secourable égale à son pouvoir merveilleux. De cette pitié, il nous reste un témoignage :

“Il passa en faisant le bien et en guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du diable.” Les apôtres, les premiers, cultivèrent religieusement cette science de la charité qu'ils avaient reçue du Christ.

Après eux, ceux qui embrassèrent la foi chrétienne créèrent cette multitude variée d'institutions dont le but est de soulager les misères humaines, quelles qu'elles soient. Ces institutions, sans cesse enrichies par de nouveaux développements, sont la gloire et l'ornement propre du nom chrétien et de l'humanité ainsi gagnée ; aussi, les hommes de jugement sain ne se lassent-ils pas de les admirer, surtout étant donnée notre disposition naturelle à chercher d'abord notre avantage et à faire passer après celui des autres.

On ne doit pas excepter de ce genre de bienfaits les distributions d'aumônes ; et c'est à elles qu'ont trait ces paroles du Christ : “ De ce qui vous reste, donnez l'aumône ” (5). C'est cette aumône que les socialistes veulent enlever de la société comme injurieuse à la dignité naturelle de l'homme. Cependant, si elle est faite conformément à la prescription évangélique et à l'esprit chrétien, elle n'a rien qui puisse ou exciter l'orgueil de ceux qui donnent ou faire rougir ceux qui reçoivent. Loin d'être inconvenante pour l'homme, elle favorise l'établissement des rapports sociaux et les devoirs nécessaires entre semblables. Il n'est pas d'homme si riche qu'il n'ait besoin d'un autre ; il n'est pas d'homme si pauvre qu'il ne puisse être utile à son voisin. C'est une chose innée que les hommes se demandent et se portent mutuellement leur assistance. Ainsi, la justice et la charité étroitement liées entre elles par un droit égal

(5) Luc. XI, 41.

qui vient du Christ, unissent merveilleusement la société humaine et font tendre chaque membre au bien commun.

Les institutions permanentes

Que si l'on subvient aux misères du peuple, non pas seulement par des subsides temporaires, mais par le jeu régulier des institutions, cela est encore à la louange de la charité, et le bien fait aux pauvres n'en sera que plus assuré et plus stable.

Chercher la sympathie des ouvriers et des journaliers, les former à l'épargne et à la prévoyance, sont choses d'autant plus dignes de louanges, qu'eux-mêmes, pour la plupart, le conseillent dans leur vieillesse. Un tel but n'ennoblit pas seulement le rôle des riches envers les prolétaires : il ennoblit les prolétaires eux-mêmes. Car en même temps qu'ils les excitent à s'assurer un sort plus heureux, il les met à couvert des risques, les éloigne des désirs immodérés et les pousse à la pratique de la vertu.

Puisque donc, cela est utile et conforme à notre époque, il est bon certainement que la charité des bons s'y applique avec entrain et prudence tout à la fois.

Qu'il soit donc entendu que ce zèle des catholiques à soulager le peuple est conforme à l'esprit de l'Eglise et qu'il répond très bien à ses propres exemples de tout temps. Quant à ce qui y mène, savoir s'il faut l'appeler "action populaire chrétienne" ou "démocratie chrétienne," cela importe peu, pourvu que les enseignements émanés de Nous soient observés intégralement avec une égale complaisance. Mais il importe beaucoup que, dans une affaire aussi importante, l'esprit des catholiques, leur volonté et leur action soient les mêmes. Il n'est pas de moindre importance que l'action elle-même grandisse

et se développe, sans cesse aidée par de nouveaux secours. Il faut surtout appeler à son aide les bonnes œuvres de ceux à qui leur origine, leur fortune et leur culture intellectuelle donnent le plus d'autorité dans la cité. Si cela fait défaut, à peine pourra-t-on faire quelque chose de valable pour l'utilité publique.

Certes, le chemin qui y mène s'ouvrira d'autant plus aisé et d'autant plus court que l'action des principaux citoyens sera plus nourrie et plus zélée. Pour eux, Nous voulons qu'ils considèrent bien qu'ils n'ont pas fait tout leur devoir lorsqu'ils ont soulagé le sort des petites gens et qu'ils peuvent les négliger ; non, ils y sont venus par devoir. Car chacun ne vit pas seulement dans une ville pour ses intérêts propres, mais pour les intérêts communs. Et si les uns ne peuvent apporter leur quote-part au bien commun, les autres sont tenus d'apporter plus que la leur, s'ils le peuvent.

Quel est le poids de ce devoir, c'est ce que nous enseigne l'excellence des biens reçus, biens dont nous aurons à rendre un compte plus sévère et qu'il faut rendre au Dieu qui nous les a donnés. C'est ce que nous enseigne aussi l'épidémie de maux auxquels on n'a pas porté remède à temps, et dont l'invasion a été parfois si universellement funeste. Ainsi, celui qui néglige les intérêts du pauvre peuple agit inconsidérément, tant pour lui que pour la cité.

Que si cette action chrétiennement sociale s'étend et se fortifie, il n'arrivera pas pour cela que les autres institutions, déjà existantes et florissantes grâce à la piété des riches, dépérissent ou soient absorbées par de nouvelles institutions. Celles-ci et celles-là, poussées par le même souffle de religion et de charité, n'ont rien qui les

oppose l'une à l'autre ; elles peuvent facilement vivre ensemble, s'unir si bien qu'il leur soit plus facile de veiller aux besoins du peuple et aux périls de jour en jour plus grands, bien mériter enfin en unissant leurs efforts.

La situation actuelle nous crie et nous crie vivement qu'il est indispensable d'opposer à l'audace de certains esprits toutes nos forces réunies. Certes, elle est assez étendue la perspective des misères qui sont devant nos yeux, elles sont assez redoutables les menaces de perturbations funestes que nous prépare surtout la force toujours croissante des socialistes. Ceux-ci font perfidement invasion au sein de la société. Dans les ténèbres de leurs conventicules secrets comme en plein jour, par la parole comme par les écrits, ils poussent la multitude à la rébellion. Ayant secoué le joug de la religion, ils méprisent les devoirs et ne réclament que les droits ; ils font appel aux foules des malheureux de plus en plus nombreuses et que les nécessités de la vie entraînent plus facilement vers l'erreur.

Il y va du salut de la société comme de la religion ; sauvegarder l'honneur de l'une et de l'autre, ce doit être le devoir sacré de tous les gens de bien.

Charité de docilité

Pour que cet accord des volontés s'affermisse autant qu'il est désirable, il faut s'abstenir de tous les sujets de discussion qui blessent et éloignent les esprits. Que dans les publications périodiques, et dans les discours populaires on se taise donc sur les questions plutôt subtiles, qui sont pour la plupart sans utilité. Ces ques-

tions d'ailleurs, pour n'être pas faciles à résoudre, n'exigent, pour être comprises, pas moins de grandes aptitudes, et demandent une attention peu commune. Certes, c'est chose humaine d'hésiter et de douter sur les points douteux, et il est permis d'avoir des sentiments opposés sur certains autres points ; mais il convient que ceux qui cherchent avec ardeur la vérité, dans les questions encore incertaines, gardent vis-à-vis les uns des autres l'égalité d'âme, la modestie et les égards, afin que la dissidence des opinions n'entraîne pas la dissidence des volontés. Quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on embrasse dans les questions où le doute est possible, que l'on soit toujours dans la disposition d'être très religieusement attentif aux enseignements du Siège Apostolique.

Unité de direction

Ainsi cette action des catholiques, telle qu'elle est, aura une efficacité plus grande, si tous les groupements, sans exclusion de leurs droits respectifs, sont unis et dirigés par une seule et même force principale. Cette force directive selon Notre volonté, devra découler, pour l'Italie, de l'Institution des Congrès et Assemblées catholiques que Nous avons louée souvent, et à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous les auspices et la direction des évêques. Qu'il soit fait de même pour les autres nations s'il est quelque assemblée principale à qui légitimement ce soin ait été confié.

Dans tout cet ordre de choses, si intimement lié avec les diverses conditions de l'Eglise et du peuple chrétien,

apparaît ce que ne doivent pas faire ceux qui sont voués aux fonctions sacrées, et ce qu'ils peuvent accomplir avec toutes les ressources de la doctrine, de la prudence et de la charité.

Exemples à suivre

Combien il est opportun d'aller au peuple, de s'employer à son bien, suivant les temps et les circonstances, il Nous a paru bon souvent de l'affirmer dans nos entretiens avec les membres du clergé. Plus souvent encore, dans nos Lettres aux évêques et aux autres hommes de l'Ordre ecclésiastique, même dans ces dernières années, Nous avons loué ce souci plein d'amour pour la classe populaire, et Nous avons dit qu'il appartient bien en propre aux clercs des deux Ordres. Cependant qu'ils s'appliquent à rendre ces bons offices avec prudence et précaution, à l'exemple des saints. François, ce pauvre et cet humble ; Vincent de Paul, ce père des infortunés ; plusieurs autres, dont tous se souviennent dans l'Eglise, ont concilié leurs soins dévoués pour le peuple avec la pensée de n'être jamais distraits ni répandus au dehors plus qu'il ne convenait, occupés toujours, avec la même ardeur, à travailler à leur perfection personnelle.

Nous tenons à indiquer encore plus expressément une chose, non seulement aux ministres des choses saintes mais à tous les hommes dévoués à la cause populaire qui les fera bien mériter d'elle et sans difficile travail.

Les principes chrétiens

Qu'ils aient donc soin d'inculquer à l'occasion dans l'âme du peuple, dans leur langage tout fraternel, à

savoir : s'abstenir toujours et en tout de la sédition et des séditeux ; ne violer jamais les droits d'autrui ; avoir pour les maîtres le respect et fournir le travail qui leur est dû ; n'avoir pas à charge la vie domestique, si riche en biens de toutes sortes : avant tout, s'appuyer sur la religion et chercher en elle la vraie consolation dans les difficultés de la vie. Pour faire garder ces résolutions il sera d'un grand secours de rappeler l'exemple idéal de la Sainte Famille de Nazareth et d'en recommander la protection ; de proposer les exemples de ceux que le sort le plus modeste a conduits aux sommets de la vertu ou enfin d'entreprendre l'espoir de la récompense dans la vie éternelle.

En dernier, de nouveau, nous donnons ce grave avertissement. Quels que soient les projets conçus dans cet ordre de choses par les particuliers ou par des associations, que l'on se souvienne toujours de la soumission profonde due à l'autorité des évêques. Qu'ils ne se laissent tromper par un zèle charitable trop ardent ; ce zèle, s'il pousse au manque de déférence, n'est ni sincère, ni d'une grande efficacité vraiment utile, ni agréable à Dieu.

Dieu se réjouit du bon esprit de ceux qui mettent leurs pensées après les ordres des chefs de l'Eglise, reçus comme venant de Lui-même. Dieu les assiste dans les entreprises les plus ardues. C'est avec une bienveillance marquée qu'il conduit à bonne fin les œuvres commencées.

Il faut ajouter à cela les exemples d'une vie conforme aux doctrines, qui montre le chrétien ennemi de la mollesse et des voluptés, disposant volontiers de ses biens pour l'utilité des autres, constant et inébranlable

dans les épreuves. Ces exemples ont une grande puissance pour exciter dans le peuple des sentiments salutaires et sont d'autant plus efficaces qu'ils sont l'ornement d'une existence plus influente et plus illustrée.

Action des Evêques

Pour vous, Vénérables Frères, avec opportunité, suivant les nécessités des hommes et des lieux, selon votre prudence et votre activité, Nous vous demandons d'avoir souci de ces choses et de vous en entretenir dans vos réunions ordinaires. Appliquez-vous à ces recommandations avec tous vos soins, et au besoin employez votre autorité pour modérer, réprimer, arrêter, afin qu'il ne soit rien relâché de la rigueur de la discipline sacrée, et qu'on ne trouble point l'ordre que le Christ a déterminé dans son Eglise.

Par cette action de tous les catholiques, droite, unie et progressive, on verra avec plus d'évidence que la tranquillité de l'ordre et la vraie prospérité des peuples sont d'autant plus florissantes que l'Eglise en est la protectrice et l'appui.

C'est sa charge sacrée d'avertir chacun de son devoir selon les préceptes chrétiens ; d'unir les riches et les pauvres dans la fraternelle charité et de fortifier les esprits au milieu des épreuves de l'adversité.

Exhortation de saint Paul

Que Nos prescriptions et Nos désirs soient confirmés par cette exhortation de saint Paul aux Romains, toute remplie de charité apostolique :

“ Je vous conjure . . . transformez-vous par le renouvellement de votre esprit . . . Que celui qui fait l'aumône la fasse dans la simplicité, que celui qui a la conduite de ses frères y emploie sa sollicitude, que celui qui fait les œuvres de miséricorde les fasse avec joie. Que votre charité soit sincère et sans déguisement. Ayez le mal en horreur et attachez-vous fortement au bien. Que chacun ait pour son prochain une affection et une tendresse vraiment fraternelle. Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur et de déférence. Ne soyez point lâches dans le devoir. Réjouissez-vous dans votre espérance ; soyez patients dans les maux, persévérants dans la prière, charitables pour soulager les nécessités des saints, prompts à exercer l'hospitalité. Soyez dans la joie, et pleurez avec ceux qui pleurent. Tenez-vous toujours unis dans les mêmes sentiments et les mêmes affections. Ne rendez à personne le mal pour le mal. Ayez soin de faire le bien non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes ” (6).

Que la Bénédiction Apostolique soit l'augure de tous ces biens. Nous vous l'accordons de tout Notre cœur dans le Seigneur, à Vous Vénérables Frères, à Votre clergé et à Votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 janvier 1901, de Notre Pontificat le vingt-troisième.

LÉON XIII, PAPE,

(6) Rom. XII, 1-17.

MGR IRELAND

Et le pouvoir temporel

À *North American Review*, parlant de ceux qui croient que le Pape devrait abandonner toute idée de reconquérir le pouvoir temporel, s'est permis d'écrire que l'archevêque de Saint-Paul était au nombre des tenants de la renonciation à la souveraineté temporelle. Cette déclaration de la feuille américaine en a surpris beaucoup qui avaient mal compris le sens de certaines idées émises à propos de la question Romaine par Mgr l'archevêque de Saint-Paul qui a saisi l'occasion pour protester de son attachement filial au Saint-Père, et de ses convictions au sujet de la souveraineté temporelle. Le discours prononcé par Mgr Ireland, dans l'église de Saint-Patrick, à Washington, n'est pas celui d'un homme qui hésite ou qui chancelle : il a parlé en apôtre, et sa voix toute romaine, et vibrante de toute la noblesse et de toute la justice de la cause qu'elle soutenait, a eu des accents qui ont dû réjouir le cœur du Saint-Père, et inspirer de singulières réflexions au directeur de la *North American Review*.

* * *

Les droits à l'indépendance, et comme conséquence, à la souveraineté temporelle, prenant leur source dans les droits que l'Eglise possède de par l'institution du Christ, et dont la possession lui est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, ont fourni à l'archevêque de Saint-Paul, des considérations magnifiques, et l'expression d'opinions au sujet desquelles il n'y a pas à se méprendre.

Parlant du pape et de la conférence de la Haye, il a dit : « Le Souverain Pontife est le docteur de tout le

monde catholique, des peuples et des souverains. Personne, n'est en dehors de la sphère morale et religieuse de la juridiction du Pontife. Alors, pour que les paroles de Pierre soient reçues par le monde avec le respect qui leur est dû, il faut qu'elles n'apportent avec elles, rien qui puisse faire soupçonner, qu'elles aient été imposées à Pierre par des hommes qui n'ont aucune autorité d'ordre spirituel.»

S'il fallait que le pape fût le sujet d'une puissance, les autres souverains ne craindraient-ils pas que par la crainte ou la faveur, les intérêts de cette puissance protectrice fussent servis par l'action du Souverain-Pontife. C'en serait fait de l'indépendance du Saint-Siège.

On comprend que le pape doit avoir un domaine terrestre, quand on examine attentivement la nature de la constitution de l'Eglise et sa mission.

« L'Eglise, dit l'éminent prélat, établie sur la terre, pour travailler sur la terre, doit avoir un séjour terrestre ; il faut que quelque part son chef mette le pied sur la terre, etsi cet endroit du monde appartient à un autre, le pape n'est pas libre, indépendant comme il conviendrait.»

Quel a donc été le sort des pontifes des autres églises que celle de Rome. Photus est l'esclave de l'Empire. L'église grecque est sans influence ; elle est sans indépendance. L'archevêque de Moscou, qui fut à une époque le chef de l'église russe, sait bien qu'il existe une voix plus forte et plus impérieuse que la sienne : celle du Tsar. En Angleterre, le parlement britannique dont l'archevêque de Cantorbéry est le serviteur, ne légifère-t-il pas à son aise en matière de symboles ?

L'Eglise catholique seule doit être une et universelle ; à elle seule le Sauveur a dit : Enseignez *toutes* les nations ; elle seule accomplit l'ordre du Sauveur.

On se demande quelquefois en certains milieux, si le pape ne se fatiguera pas de protester, et à quoi cela peut bien lui servir effectivement ?

Le pape est captif, et par ses protestations constantes, il dit sans cesse, au gouvernement italien, qu'il n'accepte pas comme souverain de Rome, le roi d'Italie.

Si le pape cessait d'élever la voix contre la spoliation permanente dont il est victime, s'il sortait dans Rome ayant pour escorte d'honneur la garde royale du Quirinal, on le regarderait comme sujet du roi d'Italie.

Il proteste, et il protestera tant que durera l'état actuel des choses. En attendant, il est selon le mot de Mgr Ireland, le martyr du principe ; et il le sera jusqu'à ce qu'on lui rende ses droits. Le pape peut porter le manteau de la captivité, il ne consentira jamais à ce qu'on lui impose celui de l'esclavage.

LETTRE DU DUC DE NORFOLK

 N réponse à l'agitation causée par la présentation d'une adresse à Sa Sainteté Léon XIII, le duc de Norfolk a écrit la lettre suivante :

.....

Quand au passage de l'adresse relatif au rétablissement du pouvoir temporel, j'en suis encore à me demander comment l'on a bien pu se montrer surpris de ce que j'aie renouvelé l'expression d'un espoir qui est celui de toute la chrétienté. Chaque année un grand congrès de catholiques allemands exprime le même vœu dans une adresse qu'il envoie au Pape. J'ai moi-même pris part à des congrès catholiques en Suisse, en Belgique et

ailleurs, et partout et toujours nous avons adressé le même message. Les catholiques anglais mainte et mainte fois ont fait rentrer ce vœu dans leurs adresses, et moi-même, en plusieurs occasions, j'ai déjà eu l'honneur de lire des adresses devant deux Papes les assurant de notre ferme adhésion à cette juste revendication du Saint-Siège.

Nous ne pouvions véritablement pas supposer que la simple répétition d'un vœu qui a été si fréquemment et si ouvertement exprimé pouvait causer le plus petit commentaire et la plus petite surprise.

Quelqu'un croit-il qu'il y ait un homme d'État au monde, même favorable à la cause de l'unité italienne, qui ne partage pas au fond de son cœur notre prière ? Y a-t-il quelqu'un parmi ceux qui ont étudié ce grave sujet qui ne sache que la principale cause de désunion en Italie provient de la situation du Saint-Siège ? qui ne sache pas que c'est là une source perpétuelle de faiblesse et que cela enlève à la nation italienne cette santé et cette force que la religion seule peut procurer ?

.....

La situation impossible dans laquelle se trouve actuellement le Pape a été de nouveau clairement exposée aux yeux de l'humanité par l'explosion qui vient d'avoir lieu. Nous pouvons nous réjouir de cet incident et nous espérons qu'il ne s'effacera pas de sitôt de l'esprit public. Nous serons heureux que ce soit notre pèlerinage qui ait amené ce réveil, et je remercie profondément mes camarades pèlerins de m'avoir permis d'exprimer devant le Saint-Père leur espoir et leur prière.

NORFOLK.

Président de l'Union catholique de la Grande-Bretagne.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — *Léon XIII.* — Extrait d'une interview que la *Stampa* a prise auprès du docteur Lapponi :
 « Mais, le Pape ne sent-il pas le poids de ses quatre-vingt dix ans ?

— Je dirais volontiers qu'il le sent à rebours. Cette année-ci, qui a été certes pour lui une année de grande fatigue, je le trouve plus vigoureux que l'an dernier. Léon XIII n'a aucune de ces infirmités qui sont le tourment des vieillards de son âge. Il entend parfaitement, il a la vue aussi bonne que la mienne ; un peu myope, il porte des lunettes, mais le plus souvent il les relève sur son front, ou bien il finit par les ôter parce qu'elles le gênent : il n'est pas rare que je le voie lire sans lunettes.

— A-t-il toujours sa bonne mémoire ?

— Il l'a vraiment prodigieuse... Aucun danger qu'il se produise en sa tête quelque confusion. Mon souci est précisément qu'il voit et qu'il étudie encore beaucoup trop de choses. La nuit surtout, son esprit travaille et le lendemain, sa mémoire nous fournit des preuves de son étonnante fraîcheur ; ainsi il y a quelques mois, à peine levé, à six heures et demie du matin, il appela son secrétaire, et se mit à lui dicter, l'un après l'autre, quatre-vingt-dix vers latins ; en une heure d'insomnie, il les avait composés mentalement, et sa merveilleuse mémoire les avaient retenus à la lettre. »

— Dimanche, fête des saints Fabien et Sébastien, le collège *Cultorum Martyrum* a fait célébrer au cimetière de Saint-Sébastien, sous la basilique sébastienne de la Via Appia, une messe, suivie d'une conférence archéologique.

Ce cimetière, qui contient entre autres la chambre funéraire d'un gladiateur chrétien avec son portrait, est le seul qui ait été ouvert, encore au Moyen-âge. La basilique sébastienne contient dans la première chapelle de droite une pierre sur laquelle, d'après une pieuse tradition, a reposé le pied de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lundi, fête de sainte Agnès, le même collège a fait célébrer une cérémonie analogue aux catacombes de Sainte-Agnès, dont les chambres funéraires sont presque toutes encore intactes.

— Le 17 janvier Léon XIII a donné une longue audience à Don Camille Rospigliosi, le nouveau capitaine commandant de la garde noble du Pape.

Cette charge étant devenue vacante par suite de la mort du prince Paul Altieri, Sa Sainteté a, par billet de sa secrétairerie d'État, appelé à ce poste le prince Camille Rospigliosi.

Le nouveau commandant est d'une illustre famille toscane, qui a donné à l'Église le Pape Clément IX, contemporain de la jeunesse de Louis XIV.

Don Camille Rospigliosi, né le 15 octobre 1850, est frère puîné du duc de Zagarolo, chef des trois branches de la maison. De son mariage avec la princesse Hélène Giustiniani-Bandini sont issus sept fils et trois filles.

En 1870, il était officier d'artillerie pontificale et est un des patriciens restés constamment fidèles à la papauté.

Par cette nomination, la charge sort des familles Altieri et Barberini, qui la détenaient alternativement depuis des siècles, car l'aîné des Altieri n'a actuellement que vingt-deux ans et les Barberini sont éteints quant aux mâles. L'unique héritière, donna Maria Barberini, a été épousée par Louis Sacchetti, fils du marquis Sacchetti autorisé à ajouter le nom de Barberini au sien et à porter le titre de prince de Palestrina.

Comme ce dernier aussi est relativement jeune, il se peut que pour cette raison la charge ait passé dans la maison Rospigliosi.

— La Sacrée Congrégation des Rites a tenu, le 22 janvier, une séance antépréparatoire au palais de la chancellerie, en présence de S. Em. le cardinal Parocchi, vice-chancelier de la Sainte Eglise. *ponente* de la cause de la canonisation du bienheureux Pierre-Louis-Marie Chanel, protomartyr en Océanie, prêtre mariste.

Les prélats et consultants de la dite Congrégation y ont émis leur vote sur deux miracles opérés par Dieu et attribués à l'intercession du bienheureux Chanel et proposés pour sa canonisation.

— Le 28 janvier le Pape, après la présentation des petits agneaux de Sainte-Agnès, garnis de rubans rouges et de fleurs, les a envoyés au doyen de la Rote, lequel les a fait porter, dans une voiture de la cour, au monastère de Sainte Cécile *in Transtevere*, dont les moniales ont le privilège de tisser le *Sacré Pallium* avec la laine de ces agneaux.

— L'archibasiliqve vaticane renferme, dans sa nef gauche, entre la chapelle du baptistère et la chapelle de la Présentation, le monument de Marie-Clémentine Sobieska, femme du prétendant anglais, Charles-Edouard Stuart; en face, adossé au premier pilier de la nef centrale, se trouve le monument de Charles-Edouard Stuart et de son frère, dit le cardinal d'York.

La *Voce della Verità* apprend que des catholiques anglais veulent y joindre un autre monument, qui serait élevé à Adrien IV, le seul Anglais monté sur le siège de Pierre.

Ce Pape, de son nom de famille Nicolas Breakspeare,

était fils de mendiant et mendiant lui-même. Venu en France il entra chez des chanoines réguliers et en devint bientôt supérieur. Eugène III l'éleva à la pourpre et lui donna l'évêché suburbicaire d'Abano. Il mourut en 1159.

France. — *Pour les Universités catholiques.* — Feu M. Eugène Couture, ancien juge de paix au Mas-Cabardès, au diocèse de Carcassonne, a légué par testament une somme de quatre mille francs à l'Institut catholique de Toulouse. Les héritiers ont versé le legs entre les mains de M. Lansac, notaire de l'Institut.

— *Fraternité chrétienne.* — On a signalé l'émouvant naufrage sur les côtes de Vendée du brick-goëlette *Croizine*. A l'occasion des obsèques d'une des victimes de ce naufrage, un bel exemple de fraternité chrétienne a été donné par un groupe de marins de la Chaume.

Après avoir rendu les derniers devoirs à leur malheureux camarade, ils se sont cotisé pour offrir à sa mémoire une couronne, et ils ont en outre fait chanter, à la Chaume, une messe de *Requiem*, pour les âmes des naufragés du *Croizine*.

— *La basilique du Sacré-Cœur à Montmartre.* — M. Rauline, architecte du Sacré-Cœur, a reçu les marbres qu'il était allé choisir lui-même à Sienne cet été, et dans lesquels il va faire commencer la taille du maître-autel de la basilique de Montmartre.

C'est en juin prochain que S. Em. le cardinal Richard compte présider la cérémonie de consécration de ce maître-autel, dont la construction ne demandera pas moins de cinq mois.

En attendant, M. Rauline vient de commencer les travaux d'installation de la lumière électrique au Sacré-Cœur : l'éclairage intérieur seul, sera fourni par 1,000

lampes électriques de forces diverses variant de 5 à 32 bougies par lampe.

M. Rauline va, d'autre part, entreprendre les fondations du grand clocher carré qui doit dominer le dôme qu'il dépassera de 37 mètres.

Ce clocher n'aura pas moins de 120 mètres de hauteur et lorsque la Savoyarde tintera à son sommet, c'est-à-dire, à 215 mètres au-dessus de Paris, on l'entendra de Beauvais à Fontainebleau et d'Orléans à Soissons !

La somme dépensée pour la construction du Sacré-Cœur atteignait à la date du dernier jour du XIXe siècle, 35 millions 090,000 francs.

BIBLIOGRAPHIE

Actes Episcopaux

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 23 janvier 1901. — Circulaire au clergé. I. Conditions à remplir pour gagner l'indulgence du jubilé. II. Instructio ad clerum Quebecensem circa jubilaemum anni 1901. III. Manuel à l'usage des fidèles dans le temps du jubilé. IV. Avis à propos du prochain recensement.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 29 janvier 1901. — Circulaire au clergé. I. Le jubilé. II. Reddition des comptes de fabrique. III. L'union Saint-Jean.

ARCHEVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 2 février 1901. — *Circulaire au clergé*. Règles pour le prochain carême.

ARCHEVÊCHÉ D'OTTAWA, 11 février 1901. — Lettre pastorale et mandement de Mgr J. T. Duhamel, promulguant l'Encyclique *Temporis quidem sacri*, qui accorde l'extension du jubilé universel.

TROIS-RIVIERES, 26 janvier 1901.— Circulaire au Clergé. I Mort de Sa Majesté la reine Victoria. II Avènement au trône de sa majesté Edouard VII.

EVÊCHÉ DE TROIS-RIVIÈRES.—Circulaire du T. R. H. Baril, V. G., administrateur, au clergé du diocèse de Trois-Rivières. Règles pour le prochain carême.

EVÊCHÉ DE ST-HYACINTHE, 23 janvier 1901.—*Lettre pastorale*, annonçant la mort de la reine Victoria et l'avènement d'Edouard VII au trône d'Angleterre.

Circulaire au clergé, 11 février 1901. — I. Le 25^e anniversaire du sacre. II. Le jubilé. III. Manuel pour les exercices et les prières du jubilé. IV. Le premier vendredi du mois. V. Règlement pour le prochain carême. VI. Avis concernant le prochain recensement. VII. *Instructio ad clerum, circa jubilaum anni 1901.*

EVÊCHÉ DE NICOLET, 5 février 1901. — *Circulaire au clergé*. I. Prières pour le succès du jubilé. II. Le prochain recensement. III. Examen des jeunes prêtres. IV. Œuvres diocésaines. V. Indulgence plénière pour tous les premiers vendredis du mois, de cette année.

Lettre Pastorale, 10 février 1901. — Pour la publication de l'Encyclique *Temporis quidem sacri* qui accorde l'extension du jubilé universel.

EVÊCHÉ DE CHICOUTIMI, 26 janvier 1901.—*Circulaire au clergé*. I. Annonce de la mort de Sa Majesté la reine Victoria et de l'avènement d'Edouard VII. Prières commandées. II. Avis concernant le prochain recensement. III. Indulgence plénière à gagner chaque premier vendredi du mois.

EVÊCHÉ DE CHICOUTIMI, 1^{er} février 1901. — Mandement promulguant l'Encyclique *Tempores quidem sacri* qui a accordé l'extension du jubilé universel.

EVÊCHÉ DE VALLEYFIELD. — Mandement de Monseigneur l'évêque de Valleyfield, pour promulguer l'Encyclique : *Tempores quidem sacri* par laquelle Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, étend le jubilé de l'année sainte à l'Eglise universelle.

EVÊCHÉ DE VALLEYFIELD, 14 février 1901. — *Circulaire au clergé*. I. A propos du jubilé. II. Règlement pour le carême. III. Indulgence plénière pour le 1er vendredi du mois durant l'année 1901. IV. Le recensement. V. Quête annuelle pour les hospices diocésains.

Ouvrages reçus à la Revue

1901. La Gerarchia Cattolica, la famiglia et la Cappella Pontificia cum appendice 1901.

DISPUTATIONES THEOLOGICAE, seu commentaria in summam theologicam. D. Thomæ. De sacramentis (prima pars). Auctore. Aloisio-Adulpho, Paquet. S. T. D. et Prof., U. L. Québec 1901.

LA CITÉ MYSTIQUE DE DIEU, révélations faites par la sainte Vierge à la Vénérable Mère Marie de Jésus d'Agreda.

La *Cité Mystique* contenant les révélations de la Très sainte Vierge, à la Vénérable Mère Marie de Jésus d'Agreda est d'une importance si capitale, que plusieurs Souverains Pontifes successivement ont cru devoir en confier l'examen à des théologiens nommés par eux spécialement pour cet effet, et toujours ces docteurs ont fait les plus grands éloges de cet ouvrage admirable.

La réserve sur laquelle on se tient ordinairement au sujet des révélations n'a vraiment plus aucune raison d'être par rapport à la Cité Mystique, puisque Sa Sainteté Léon XIII a bien voulu encourager de tout cœur le projet de répandre parmi les fidèles la science des saints contenue dans cette histoire divine de la Mère de Dieu.

Nous souhaitons donc pour la gloire de Dieu et l'honneur de la sainte Vierge que ses fidèles se prévalent de ces enseignements pour la pratique des vertus propres à leur état et pour leur consolation dans les épreuves de la vie.